



Commune de Colombier

Procès-verbal de la séance du Conseil général du lundi 30 août 2010, 20h15

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 28.06.2010
3. Rapports du Conseil communal au Conseil général concernant :
 - a) la transformation des bureaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment de la rue de Morel 4 et demande de crédit de Fr. 100'000.-
 - b) la réfection du chemin de Chenailleta et demande de crédit de Fr. 185'000.-.
4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Jean-François Künzi, nommé au Conseil communal
5. Communications du Conseil communal
6. Divers

M. Ronald Veya, président du Conseil général, ouvre la séance et salue l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à M. Amit Juillard, nouveau conseiller général, et donne connaissance du courrier :

- démission de M. Matthias Stacchetti de la Commission de police du feu et de salubrité publique au 31.12.2010.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers généraux.

10 sont excusés. Il s'agit de Mmes Barbara Goumaz, Makiala Kisanga et Stéphanie Marchand-Benes, et MM. Patrice Blanc, Jean-Philippe Favre, Nicolas Grosjean, Antonio La Sala, Jean-Pierre Perniceni, Jean-Claude Schmied et Pascal Varesio.

Aucun absent.

Conseil communal : M. Fred-Eric Moulin est excusé.

Unanimité : 30 ; Majorité absolue : 16

2. Procès-verbal de la séance du 28.06.2010

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3a. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la transformation des bureaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment de la rue de Morel 4 et demande de crédit de Fr. 100'000.-

M. Jean Erard (CC) explique que CHF 20'000.- compris dans la demande de crédit serviront à créer un guichet sécurisé pour le GSR à l'étage du bâtiment communal. Ce financement est effectivement lié au déplacement du service des constructions dans ce même bâtiment, lequel vient ainsi occuper le bureau du personnel du GSR chargé de la distribution d'argent, actuellement au rez-de-chaussée. Les locaux à Morel 4 seront transformés et les travaux seront financés par l'Etat, pour ce qui est des aménagements spécifiques à la police, et par la commune pour ce qui est de la réfection et de l'entretien. Avoir la police cantonale comme locataire assure une sécurité financière. Le bail commercial sera d'une durée de 5 ans, mais compte tenu de l'investissement, il est peu probable que la police quitte les locaux au terme du bail. Si cela devait toutefois être le cas, ces bureaux seraient de toute façon facilement louables.

La **Commission technique**, par M. Simon Guillaume-Gentil, accepte à l'unanimité des membres présents la demande de crédit, compte tenu que la hausse de loyer des locaux permettra d'amortir dans un délai raisonnable l'investissement consenti.

La **Commission financière**, par Mme Suzanne Knutti, recommande à l'unanimité l'acceptation du crédit, après avoir discuté principalement sur la nécessité que le service des constructions soit logé au rez-de-chaussée du bâtiment communal et des frais d'aménagement qui pourraient être évités s'il s'installait dans les étages supérieurs.

Le **PS**, par M. Jean Kernen, au vu de l'acceptation unanime des commissions concernées, accepte le rapport sans autre commentaire.

Le **PLR**, par M. Serge Berthet, accepte la demande de crédit à l'unanimité. En effet, le loyer des nouveaux bureaux loués par l'Etat sera augmenté, couvrant ainsi à long terme l'investissement prévu, et les locaux transformés seraient tout à fait utilisables comme bureaux si la police devait partir au terme du bail de 5 ans.

Mis au vote, **l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

3b. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réfection du chemin de Chenailleta et demande de crédit de Fr. 185'000.-.

M. Jean-François Künzi (CC) : Personne ne peut contester l'état de dégradation du chemin qui subit les assauts du temps, en particulier là où la pente est la plus forte. Techniquement, dans cette pente, il est difficile de construire quelque chose de durable et de solide, mais tout sera fait pour que le chemin résiste au mieux.

La **Commission technique**, par M. Simon Guillaume-Gentil, ne remet pas en question l'urgence de la réfection du chemin, mais certains membres souhaitent que plusieurs appels d'offres soient proposés concernant l'écoulement des eaux. La Commission accepte la demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

La **Commission financière**, par Mme Suzanne Knutti, a débattu des différentes raisons qui imposent la réfection du chemin, non prévue au budget 2010 ou dans le programme des investissements. Il a été relevé que les entreprises qui ont œuvré pour la construction des immeubles bordant ce chemin sont en partie responsables de son mauvais état, sans que la réparation des dégradations n'ait été prévue lors de la sanction des plans. Il a été également discuté de l'opportunité, soit de bloquer le passage par un cul-de-sac entre le haut du chemin pratiquement à plat et le bas en pente, soit de mettre un sens unique, ceci pour éviter une rapide dégradation. La Commission recommande l'acceptation de ce crédit, en proposant que le Conseil communal mette le chemin en sens unique.

Le **PLR**, par Mme Corinne Maier : la nécessité d'une réfection du chemin paraît évidente et le groupe votera le crédit demandé. Il souhaite toutefois rendre attentif le Conseil communal à la question de la future circulation sur ce

chemin (sens unique ou non, bordiers autorisés uniquement). Un sens unique à la montée pourrait être dangereux en hiver pour l'accès aux propriétés. Un sens unique à la descente pourrait poser des problèmes liés à la vitesse excessive et à la sortie des écoles. La circulation dans les deux sens bordiers autorisés uniquement est la solution que le groupe propose au Conseil communal.

Le **PS**, par M. Randoald Corfu, se demande pourquoi procéder tout à coup à la réfection du chemin de Chenailleta, dont l'état calamiteux est bien connu, alors que la dépense ne figure pas au plan des investissements. La plus grande rigueur est de mise dans la surveillance des dépassements budgétaires et il importe de connaître les besoins de la commune. En l'absence de plan de législation, les problèmes sont appréhendés au cas par cas en fonction des aléas. Le PS déplore cette situation et souhaite qu'un jour un plan cohérent des développements et travaux à effectuer soit établi. Il ne combattra toutefois pas la demande de crédit, mais est d'avis que des mesures plus restrictives devraient être prises concernant l'utilisation du chemin, par exemple, par la pose de bornes en son milieu qui empêcheraient toute circulation dans la partie la plus pentue.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 29 oui et 1 abstention.

M. Jean-François Künzi (CC) : Le Conseil communal s'est penché sur la question du sens de la circulation et a décidé de mettre le chemin en sens unique en descente, puisque l'emprunter à la montée provoque des dégradations. Il rappelle que l'on est toujours dans la zone 30 km/h et il sera fait en sorte que la limitation de vitesse soit respectée.

M. Pierre-Alain Brand (PLR) pourrait souscrire à l'analyse du Conseil communal s'il n'y avait pas quelques jours de conditions hivernales, car expérience faite, le chemin peut être très glissant en hiver et le chasse-neige le dégage assez tardivement. M. Brand est d'avis qu'une certaine tolérance soit de mise en hiver et qu'il soit permis aux bordiers de dégager par le haut, les conditions pouvant présenter un réel danger.

4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Jean-François Künzi, nommé au Conseil communal

Le PS propose M. Amit Juillard, dont la candidature est acceptée à l'unanimité par acclamations.

5. Communications du Conseil communal

M. Robert Goffinet :

- Avenue de Longueville : un crédit sera sollicité au mois de décembre pour son aménagement. Concernant le trottoir, vu l'état des arbres, le Service forestier autorise leur abattage depuis le carrefour avec le bâtiment de Longueville jusqu'à la place du tram. L'abattage et l'arrachage des racines seront effectués gratuitement par le Service forestier de l'Etat. Il ne restera plus qu'une rangée d'arbres, de taille moins haute. La plantation se fera aussi par l'Etat, mais les arbres seront achetés par la commune. Le trottoir sera déplacé de 1m à 1,5m vers l'intérieur. Ceci reste à voir cependant avec l'Etat, puisque le Service des ponts et chaussées projette de créer une piste cyclable. La réalisation est prévue au printemps ;
- le mobilier zone 30 km/h est déplacé et malmené et donc en très mauvais état à certains endroits. Au début de l'année prochaine, une demande de crédit sera présentée pour le remplacer..

M. Jean-François Künzi :

- la ligne 10 est entrée en fonction le 16 août à la rentrée scolaire. Toutefois, un ralentisseur au carrefour Sentier-Vernes présente une pente un peu trop raide et, pour faire en sorte que le bus ne touche pas à chaque passage, il faut rallonger la pente de ce ralentisseur. Les travaux de mise en conformité doivent donc être entrepris rapidement ;

- la fête de la Grande salle aura lieu le 11 septembre. Le Conseil général est invité à participer à la manifestation ;
- Colombier est commune d'honneur à la fête de la vendange de Cortaillod qui aura lieu le 1^{er} octobre. Il serait bien qu'une majorité de membres des autorités passent pour manifester leur sympathie à l'égard des organisateurs. Un badge de soutien est en vente au prix de CHF 3.-.

Mme Vievolette Germanier :

- communique le prix des feux du 1^{er} août : CHF 3'500.- TTC ;
- la prochaine séance du Conseil général aura bien lieu, comme prévu, le 27 septembre. Le Conseil communal avait pensé repousser cette date pour permettre la préparation de la demande de crédit concernant l'avenue de la Gare. Toutefois, compte tenu qu'il faudra nommer 3 personnes pour rejoindre le petit groupe qui prépare les travaux du rapprochement ABC, la date du 27 septembre est maintenue. Il se peut toutefois que les documents relatifs au rapport concernant l'avenue de la Gare soient envoyés avec un ou deux jours de retard.

6. Divers

M. Randoald Corfu (PS) fait part au Conseil communal de sa préoccupation suite aux apparitions dans les médias du chargé de communication du projet de fusion ABC. M. Benoît Couchepin a fait l'objet d'un reportage lors d'un téléjournal et d'un article dans les quotidiens régionaux. Le mandat attribué à M. Couchepin l'oblige à une attitude de rassembleur et ses apparitions ont une coloration politique qui pourrait susciter des questionnements, des inquiétudes ou des incompréhensions de la part de citoyens. Compte tenu que malheureusement il est souvent fait un amalgame entre les idées, les personnes et leurs rôles, il pourrait en découler un ternissement de l'image du projet de fusion. Le Conseil communal évalue-t-il cette situation avec sérénité ?

Mme Vievolette Germanier (CC) : il ne faut effectivement pas faire d'amalgame. Le Conseil communal est serein, M. Couchepin a présenté un excellent projet. Lors de la conférence de presse présentant les résultats de l'enquête, il s'est parfaitement exprimé. Les bruits qui courent ne sont pas exacts concernant le travail de communicateur de M. Couchepin dans le cadre du projet de fusion ABC.

M. Denis Maurer (PS) réagit à l'annonce faite au sujet de la demande de crédit pour du mobilier urbain et souhaiterait que différentes variantes soient proposées, cubes de bétons ou autres solutions incluant des arbres, par exemple. Les arbres sont un sujet très sensible. M. Maurer espère qu'il n'y aura pas de réactions dans le village quant à l'abattage des arbres à Longueville.

M. Robert Goffinet (CC) rappelle qu'il y a quelques années, les arbres abattus à l'allée des Marronniers avaient fait l'objet d'un communiqué du Service des forêts et du Conseil communal et cela n'avait suscité aucune réaction dans le village. Concernant Longueville, il n'y a pas d'autre solution que d'abattre les arbres. Concernant le mobilier urbain, des propositions comportant des éléments naturels seront faites, mais il ne sera pas question d'arbres, puisque ceux-ci doivent être coupés lorsqu'ils sont trop grands. M. Goffinet rappelle aussi que lors de l'aménagement de la zone 30 km/h, les blocs de béton étaient la solution la moins coûteuse.

La séance est levée à 20h52.

Le président :
R. Veya

Le secrétaire :
F. Gubler